

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2012

L'an deux mille douze et le premier mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Quincieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Germain LYONNET, Marie-Françoise DORAND, Cyrille FIARD, Joëlle MEILHAC, Stéphanie ROZIER, Odile MIRGUET-DAVID, Monique AUBERT, Marie-Jo RUF, Véronique ROUX (arrivée à 20 heures 42), Brice LAGARDE, Florence DUFOUR, Michelle FONTANELLE, Richard PLAISANTIN, Philippe CHEVALIER, Martine BREYTON, Hervé RIPPE.

Excusés ayant donné pouvoir : Christine OTTAVY à Joël BOUCHER, Laurent MONCEL à Cyrille FIARD, Nathalie LARDELLIER à Florence DUFOUR, Philippe GAGNIERE à Odile MIRGUET-DAVID

Absente : Michelle FONTANELLE

Secrétaire élu : Brice LAGARDE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2011

BUDGETS PRIMITIFS 2012

AFFECTATION DES RESULTATS

A l'unanimité des votants le conseil municipal a adopté :

- les comptes administratifs 2011 Commune et Service Assainissement,
- les budgets primitifs 2012 Commune et Service Assainissement
- l'affectation des résultats 2011 avec reprise anticipée aux BP 2012.

Les documents budgétaires sont consultables en mairie sur demande.

TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération :

VOTE les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation	4.73 %
Taxe Foncier Bâti	7.97 %
Taxe Foncier Non Bâti	20.55 %

CREDITS SCOLAIRES 2012

Sur propositions de la commission affaires scolaires qui s'est réunie le 7 février, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants, les crédits scolaires suivants pour 2012 :

Dotation par élève : 63 €par élève

Maternelle: 123X63 €	7 749 €
Elémentaire: 230X63 €	14 490 €

Coopérative scolaire

Maternelle:	200 €
Elémentaire:	200 €

Achat de revues et d'albums pour la BCD

Maternelle:	350€
Elémentaire:	550 €

Crédit de direction et photocopies pour associations

Maternelle:	300 €
Elémentaire:	400 €

Crédit supplémentaire de direction pour les photocopies des garderies

Maternelle:	50 €
Elémentaire:	50 €

Achat de matériels spécifiques pour les récréations

50€par classe X10 élémentaire:	500 €
--------------------------------	-------

Financement des transports en car

Maternelle:	1 000 €
Elémentaire:	600€

TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de corriger et d'actualiser le tableau des emplois.

De plus il propose au conseil municipal de transformer deux emplois en vue d'assurer l'avancement de grade de deux agents, à compter du 1^{er} janvier 2012 :

- Le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- Le poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Après débat, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de modifier le tableau des emplois et de transformer les deux emplois tels qu'indiqués ci-dessus et dit que les crédits sont ouverts au budget communal 2012.

DELEGATION D'UN SERVICE PUBLIC

Marie-Françoise Dorand rappelle au conseil municipal que la Commune s'est engagée à reprendre les activités du CLSH géré par la MJC à compter du 1^{er} septembre 2012.

Conformément à l'article L.1411-4 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal, après débat, par 18 voix pour, une voix contre (Hervé RIPPE) et une abstention (Laurent MONCEL) :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1411-1 et suivants,

Vu le rapport établi par M le Maire présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

- **APPROUVE** le principe de la délégation de service public en vue de la gestion de l'accueil de loisirs au vu du rapport annexé à la présente délibération
- **AUTORISE** le maire à lancer la consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation.

CREATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

M. le Maire expose au conseil municipal qu'une commission doit être constituée dans le cadre des procédures de délégation de service public. Cette commission intervient à différentes étapes de la procédure, tant au stade des candidatures que des offres.

En application de l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, cette commission est composée, du maire ou de son représentant, président, et de trois membres, du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir valablement délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-1 et L.1411-5,

Considérant les résultats issus du vote opéré à mains levées à la demande unanime du conseil municipal,
Désigne comme membres de la commission d'ouverture des plis :

Les délégués titulaires:

Marie-Françoise DORAND
Stéphanie ROZIER
Florence DUFOUR

Les délégués suppléants :

Germain LYONNET
Hervé RIPPE
Monique AUBERT

DENOMINATION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de nommer le CR n°48 « Chemin de Gevris ».

PARTICIPATION COMMUNALE AUX CENTRES DE LOISIRS EXTERIEURS

La Commune reprendra le 1^{er} septembre 2012, la gestion de l'accueil de loisirs en étendant le service aux enfants de 4-6 ans.

Dans ces conditions, et après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants :

- De participer financièrement à hauteur de 3.60 € par jour et par enfant fréquentant les centres de loisirs de Chasselay, Saint Germain Au Mont d'Or et Val Horizon, jusqu'au 31 août 2012,
- De ne plus participer au financement des centres de loisirs extérieurs à compter du 1^{er} septembre 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux pour les aménagements de sécurité de la route de Varennes sont en cours.
L'édification du deuxième silo à boues à la STEP du Bourg se poursuit.

Cyrille Fiard fait un compte-rendu de la réunion de l'AFR du 25 février. Un accord a été négocié avec l'AFR : la commission environnement va recenser l'ensemble des agriculteurs et leur position par rapport aux haies, ruisseaux et fossés à entretenir avant de définir une nouvelle politique de nettoyage.

Le projet de création d'une frayère à brochets présenté par la Pêche est bien monté. La commune apportera son soutien en nature.

24 mars : nettoyage de printemps.

Le projet de mise en valeur et de sauvegarde de l'Ile Beyne avance.

Soirée théâtre : 10 mars 20 heures 30.

Une discussion a lieu au sujet du courrier de l'Ecole de musique reçu par tous les conseillers municipaux. Un travail est conduit en commission subventions.

Des questions au sujet :

- Des déplacements hameaux/centre village des personnes âgées sans véhicule,
- Des poteaux incendie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,
Joël BOUCHER